

**SITE NATURA 2000 :**  
**« VALLÉE DU GARDON DE MIALET »**



**site Natura 2000 « de la vallée du Gardon de Mialet »**  
***Compte rendu du comité de pilotage n° 4***

**Saint-Etienne-Vallée-Française, le 26 avril 2012**

■ **Personnes présentes :**

**Benoit Patrice**, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard  
**Magaud Jean-Yves**, Centre régional de la propriété forestière  
**Moucot Claire**, Groupement d'intérêt économique plante infuse  
**Crouzat Gérard**, Maire de Saint-Etienne-Vallée-Française  
**Flayol Jean**, Chambre d'agriculture de Lozère et fédération départementale des syndicats d'exploitation agricole  
**André Michel**, Président de l'association agréé de pêche et de protection des milieux aquatiques de Sainte-Croix-Vallée-Française  
**Meissonnier Stéphanie**, Mairie de Saint Martin de Lansuscle  
**Régné Jean-Baptiste**, Syndicat forestiers privés du Gard et groupement de développement forestier du Gard  
**Galle Frédéric**, Office national des forêts de la Lozère  
**Pigache Jean-Claude**, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet  
**Capon Luc**, Chargé de mission Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet  
**Marais Danielle**, Mairie de Corbès  
**Ternat Raymond**, Fédération des chasseurs du Gard  
**Balestri Yannick**, ONCFS Lozère  
**Rouge Floriane**, Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons  
**Jérémy Bras**, Syndicat des forestiers privés du Gard  
**Bugaud Dominique**, DDT de la Lozère  
**Mathieu Francis**, Groupement de développement forestier du Gard  
**Anglio Gregory**, PNC antenne vallées cévenoles  
**Maurand Cécile**, Stagiaire PNC  
**Fesquet Pierre**, Maire de Moissac-Vallée-Française

■ **Personnes excusées :**

**Spirito Pierre**, Directeur comité départemental du tourisme de la Lozère  
**Lamande Nathalie**, Dreal Languedoc-Roussillon  
**Association des chemins de Stevenson**  
**François Jourdain**, SMAGE des Gardons  
**Maire de Générargues**  
**Maire de Molezon**  
**Maire de Vebron**  
**Fédération départementale des chasseurs de la Lozère**

---

## Ouverture de séance

---

**Jean-claude Pigache**, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet ouvre la séance et, après un mot d'accueil et de remerciement, présente **Stéphanie Meissonnier**, élue à Saint Martin de Lansuscle. Il informe le COPIL qu'il lui a demandé de partager le travail de suivi de ce projet pour les moments où il serait moins disponible en raison de difficultés de santé. Il lui confie la parole afin quelle se présente.

**Stéphanie Meissonnier**, conseillère municipale à Saint Martin de Lansuscle, souhaite s'investir aujourd'hui pour des raisons politiques et personnelles en faveur de l'environnement local et suivre ce projet conjointement avec **Jean-Claude Pigache**.

**Jean-Claude Pigache** confie la parole à **Luc Capon** qui présente l'ordre du jour :

- 1- Bilan du comité intercommunal,
- 2- Bilan d'animation 2011,
- 3- Perspectives d'animation 2012,
- 4- Proposition d'adaptation de certains cahiers des charges de certaines actions,

*Nb : Les questions et remarques diverses sont intégrées dans chaque point de l'ordre du jour.*

---

### 1-Bilan du comité intercommunal depuis 2009

---

Après un historique et un état des lieux de la participation à cet organe consultatif local, se pose la question suivante :

Doit-on conserver cet organe local, pouvant être force de propositions, étant donnée la faible participation ? (1 personne en 2012 a participé à ce comité parmi les 18 membres inscrits initialement en 2009 et il a été réuni à 3 reprises).

**Jean-Claude Pigache** expose le fait qu'il pourrait y avoir plus de participation des membres de ce comité et dans le projet de manière générale car une partie de la population locale semble intéressée par l'environnement naturel. Afin d'élargir le cadre de réflexion au delà de Natura 2000, il évoque l'idée de mettre en place une commission environnement pour que les sujets abordés concernent une problématique environnementale plus ouverte que celle des habitats et es espèces Natura 2000.

**Luc Capon** demande à l'assemblée de rechercher des éléments de réponse ou des propositions pour améliorer la participation des élus et peut être aussi de la population locale à cette thématique environnementale.

**Danielle Marais** demande pourquoi le travail de Natura 2000 et du Parc national des Cévennes sont séparés alors que cela pourrait fonctionner ensemble étant donné que les objectifs sont identiques et que c'est certainement pour les élus un élément d'incompréhension.

**Gregory Anglio** répond que le PNC, à travers la charte du parc a des objectifs plus larges que Natura 2000 et quelle laisse la possibilité aux communes de signer la charte sur l'aire optimale d'adhésion. A l'inverse, Natura 2000 concerne un périmètre déjà validé par les collectivités et l'Etat avec des objectifs plus restreints. Il ajoute que pour la co-construction de la charte, la participation aux différentes réunions rencontre aussi des difficultés de mobilisation.

**Francis Mathieu** indique que la faible participation à ce type de réunion n'est pas propre à ce site et qu'il a pu observer la même chose sur d'autres sites notamment ceux ayant une grande superficie et un grand nombre de communes. **Dominique Bugaud** confirme cette remarque et ajoute qu'il voit peu l'intérêt de mettre en place une commission environnement puisque la participation des élus risque de ne pas être plus élevée. **Jean-Claude Pigache** précise qu'il y a un fort risque qu'un écart se creuse entre les communes de la vallée qui participent et celles qui ne participent pas en matière d'actions en faveur de l'environnement alors que le comité intercommunal Natura 2000 peut servir de passerelle entre les différents acteurs en matière d'environnement.

**Floriane rouge** explique que les élus de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons sont plutôt bien représentés et que la faible participation des communes se situe en dehors de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons.

**Raymond TERNAT** suppose que la faible participation peut provenir d'un manque de vision des intérêts économiques pour les élus et la population locale que porte Natura 2000. Il ajoute que sur les sites dans le Gard où de nombreux contrats de gestion sont signés, il a l'impression que les élus se mobilisent.

**Dominique Bugaud** précise qu'en Lozère cela ne se vérifie pas systématiquement sur les sites en phase d'animation.

**Jean-Claude Pigache** précise que les réunions ciblées auprès de publics spécifiques fonctionnent mieux. En revanche, il s'est aperçu qu'il n'y a pas une volonté générale de la vallée de se saisir des questions environnementales au sens large.

**Luc Capon** constate que les élus qui ne veulent pas entendre parler de Natura 2000 ne prennent pas le temps de s'exprimer sur leurs préoccupations ou leurs points de vue sur le sujet. Cette expression permettrait au moins de comprendre leurs réticences et peut être de les intégrer dans les actions que peut porter le site Natura 2000.

Après quelques échanges lors de ce comité de pilotage, aucune décision n'a été prise sur le maintien ou non du comité intercommunal Natura 2000. A l'issue de cette réunion, il est donc proposé de le reconduire pour cette année 2012.

---

## 2-Bilan d'activité 2011

---

Luc Capon présente et illustre le bilan d'activité 2011 (cf. présentation ci-jointe et rapport d'activité 2011 téléchargeable sur le site internet : [www.valleedugardondemialet.n2000.fr](http://www.valleedugardondemialet.n2000.fr))

### Synthèse des questions ou remarques sur le bilan d'activité :

**Jean-Yves Magaud** demande quelle sera la superficie du site après ajustement de périmètre. Après vérification, la superficie du périmètre proposé à l'ajustement est de 24 418 hectares (soit une augmentation de 998 hectares).

La DDT de Lozère se chargera de consulter l'ensemble des collectivités concernées par le périmètre. Si la modification reçoit un avis favorable, il sera transmis à la DREAL qui se chargera de l'adresser au Ministère.

**Dominique Bugaud** informe que le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet a été à l'initiative d'un premier travail de concertation entre le Conseil général de la Lozère et l'Etat pour anticiper des travaux prévus en 2012 et 2013 qui pourraient avoir des impacts sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet. Il ajoute que ce premier travail a permis d'élargir cette action à l'ensemble des sites Natura 2000 de Lozère.

**Gregory Anglio** demande au président de l'AAPPMA de Sainte Croix si c'est par conviction qu'ils ont signé la charte Natura 2000. **Michel André**, président de l'AAPPMA de Sainte Croix répond que c'est bien pour ce motif.

**Patrice Benoit** explique que les trois sites Natura 2000 de la vallée du Gardon de Saint-Jean, du Galeizon et du Gardon de Mialet travaillent en réseau entre les trois structures concernées. Il ajoute aussi que sur le site du Galeizon un grand nombre de contrats Natura 2000 a été signé et que cela porte ses fruits auprès de la population et des élus qui voient également l'intérêt économique présenté par Natura 2000.

---

## 3-Perspectives d'animation 2012

---

Après la présentation du Bilan d'activité 2011, Luc Capon présente les perspectives d'animation 2012 (cf. présentation ci-jointe et rapport d'activité 2011 téléchargeable sur le site internet : [www.valleedugardondemialet.n2000.fr](http://www.valleedugardondemialet.n2000.fr))

### Synthèse des nombreux échanges :

**Stéphanie Meissonnier**, propose que l'observatoire local de la biodiversité du site Natura 2000, mis en place début 2012, élargisse son champ d'action à tous les habitats et les espèces de ce site naturel.

**Luc Capon** indique que dans le cadre des financements actuels (cofinancement Etat – Europe), il lui est demandé de se focaliser sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

**Dominique Bugaud** indique que si l'on parle de biodiversité on s'intéresse effectivement à tous les habitats et espèces, les habitats et espèces étant indissociables du fait de leur intérêt communautaire ou non. Les interactions sont telles que l'on ne peut scinder les uns ou les autres de manière simplifiée, cette notion d'interdépendance constituant par ailleurs un angle de compréhension et de connaissance de la biodiversité incontournable.

**Patrice Benoit** explique que les budgets sont de plus en plus restreints de la part des ministères. Stéphanie demande si, après avoir lancé des actions, l'Etat ne se désengage pas. Patrice Benoît indique qu'au niveau local (DDT(M) et DREAL), les perspectives de financement ne permettent pas d'envisager des évolutions importantes des budgets. **Jean-Claude Pigache** évoque la possibilité pour certaines actions de mutualiser les coûts entre les trois vallées conjointes. **Dominique Bugaud** indique que la mutualisation peut entraîner une complexité des financements (participations croisées, autofinancement).

**Gregory Anglio** explique que pour l'observatoire il y a deux entrées possibles : une entrée de recherche scientifique ou une entrée sensibilisation de la population mais que les deux vont dans le sens des objectifs Natura 2000. **Claire Moucot** indique qu'une autre vision peut être celle d'indicateur et que l'entrée espèce patrimoniale est indicatrice de l'état de l'ensemble du milieu. Par conséquent, le bon état de conservation d'une espèce peut traduire un bon état global de la biodiversité présente.

**Dominique Bugaud** indique qu'il se rapprochera du financeur principal (DREAL LR) pour évoquer cette problématique d'élargissement du champ de l'observatoire.

*Sans autres remarques ou objections de la part des personnes présentes, le bilan d'animation 2011 et les perspectives d'animation 2012 sont approuvés.*

---

## **4-Proposition d'adaptation du cahier des charges de certaines actions du DOCOB**

---

**Luc Capon** Propose aux membres du comité de pilotage d'adapter certains points du cahier des charges de certaines actions (cf : exemple d'action du DOCOB la plus modifiée présentée ci-joint) pour les raisons suivantes :

- les dates fixes de travaux ou d'intervention ne correspondent pas toujours à la réalité terrain,
- les objectifs fixés ne sont pas toujours atteignables en fonction de la configuration du terrain.

L'objectif général de ces adaptations est de rendre compatibles certains points des cahiers des charges avec la réalité terrain pour mener à bien la mise en place des actions de gestion des habitats et des espèces. Il s'agit de laisser plus de place aux diagnostics terrains pour mettre en place les contrats de gestion.

*Sans objections de la part des membres présents, les adaptations sont validées.*

---

## **Clôture de séance**

---

**Jean-Claude Pigache** invite les membres présents à transmettre l'information concernant l'existence de cet observatoire local de la biodiversité autour d'eux. Après avoir remercié les membres de leur participation, il clôture ce comité de pilotage.